



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 30 NOVEMBRE 2018 A LA VERPILLIERE

Pascal PARENT, Président du District de Lyon et du Rhône de Football, ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de LA VERPILLIERE, son Maire Monsieur Patrick MARGIER, pour le prêt et la préparation de cette salle
- Le CS VERPILLIERE, son Président Marcel VERGAS et toute son équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG
- Laura GEORGES, Secrétaire Générale de la FFF pour sa présence
- Les personnalités présentes : Monsieur Frédéric FOURNET, Directeur Départemental Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les représentants de la LAuRAFoot, Pierre LONGERE et Dominique DRESCOT
- Le Président d'Honneur, Charles CHERBLANC, Président de l'Amicale des Honoraires du District de Lyon et du Rhône, les membres honoraires présents et les Présidents ou Représentants des Amicales des Educateurs, des Arbitres et des Présidents des Clubs
- Les représentants de la presse
- Nos partenaires

Le Président Pascal PARENT excuse les absences des représentants de diverses collectivités : Madame Annick MERLE, Madame Aurélie VERNAY, Monsieur Michel THIEN, Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Monsieur Yves MACLET, Monsieur Jean Bernard POISSANT ainsi que celle de Monsieur Charles BOULOGNE, ancien Président du Club et ancien membre du Comité Directeur du District et passe la parole au Président du Club.

Monsieur Marcel VERGAS, Président du CS VERPILLIERE

« La ville de La Verpillière et le C.S.V. Foot ont le plaisir, cette année d'organiser l'assemblée générale du District de Lyon et du Rhône.

Le C.S.V., membre du District depuis 1939, est fier et honoré de recevoir cette assemblée.

Notre club, en pleine restructuration, compte à présent environ 210 licenciés et j'ai la chance, en tant que Président, de pouvoir m'appuyer sur une cinquantaine de bénévoles dynamiques et fidèles depuis plusieurs saisons.

L'ambition de notre Club est de retrouver d'ici 3 saisons, toutes les catégories dans le jeu à 11.

Au cours de l'année 2019, le Club Sportif Vulpillien, fêtera les 80 ans de sa création et rendra hommage aux fondateurs et aux présidents successifs lors d'une rétrospective de toutes ces années consacrées au football et à l'apprentissage sportif de la jeunesse de La Verpillière.

Cet anniversaire sera l'occasion de continuer à porter haut nos couleurs, nos valeurs morales et sportives dans la perspective du centenaire. »

Le Président Pascal PARENT remet au Président du CS VERPILLIERE un trophée souvenir de cette Assemblée Générale en le remerciant avec toute son équipe du travail et de l'accueil.

Monsieur Patrick MARGIER, Maire de LA VERPILLIERE

« Bonsoir à tous,

Monsieur le Président, cher Pascal, merci de nous inviter ce soir dans cette salle des fêtes où vous êtes tous les bienvenus. C'est un honneur pour nous de vous accueillir ici à LA VERPILLIERE dont les habitants sont les Vulpilliens.



Donc, Vulpilliens, pour ceux qui ne connaissent pas, car nous sommes un petit peu à l'opposé du Département et nous sommes dans l'Isère, c'est un mot qui est d'origine latine et qui veut dire « renard » et sur les armes de la Commune vous verrez dessinés des renards.

Notre ville compte 7 400 habitants. Nous sommes en fort développement car nous faisons partie de la Communauté d'Agglomération de la CAPI avec 23 communes, plus de 100 000 habitants, nous sommes la 4ème Communauté d'Agglomération au niveau du Département de l'Isère et nous siégeons à la Métropole.

Nous sommes dans l'Isère mais de cœur nous sommes Lyonnais.

Les liens le sont à travers le ballon rond mais aussi à travers nos populations, nous avons plus de 2 000 personnes qui partent tous les matins pour aller travailler sur LYON. Nous avons avec VILLEFONTAINE développé un village de marques qui vient d'accueillir plus de 2 millions de visiteurs et 90 boutiques.

C'est important pour nous d'être à côté de nos associations, à côté de Marcel VARGAS et de toute son équipe.

Je vous souhaite une très bonne Assemblée et une bonne soirée. »

Pour le remercier de son accueil, le Président Pascal PARENT remet à Monsieur le Maire de LA VERPILLIERE un souvenir de cette Assemblée Générale. Monsieur le Maire le remercie au nom de toute la commune et lui remet un souvenir de LA VERPILLIERE.

Intervention du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Pascal PARENT

« Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs les élus Nationaux, Départementaux, Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,
Mesdames et Messieurs, Chers amis du Football Départemental,

Nous nous retrouvons ce vendredi soir de novembre à LA VERPILLIERE dont je remercie une nouvelle fois les Maire et Président de Club pour leur chaleureux accueil. Et Laura GEORGES de sa sympathique visite.

Comme vous le voyez, on continue d'alterner les vendredis et les samedis comme on l'avait convenu ensemble et la prochaine Assemblée Générale aura lieu un samedi matin, le 15 juin 2019 à SOURCIEUX LES MINES pour son 50ème anniversaire, tout comme cette Assemblée-ci se tient ce soir à LA VERPILLIERE en « coup d'envoi » des festivités de son 80ème anniversaire. Nous avons eu aussi un petit peu de nez, car, je pense qu'il est plus facile de gérer ce soir les Gilets Jaunes, qu'il ne l'aurait été demain matin, enfin me semble-t-il !

Les vendredis soirs, on a toujours un peu moins de temps, donc je vais faire court, d'autant que j'avais vu à LIERGUES en juin dernier où j'avais été obligé de faire court du fait du match de l'Equipe de France à midi en Coupe du Monde, que ça vous avait bien plu !

Je ne voudrais pas commencer sans vous demander, comme il est de belle tradition, d'avoir une pensée pour ceux qui ont œuvré au succès de notre Football Départemental, d'une manière ou d'une autre, et qui nous ont malheureusement quittés depuis notre dernière AG. Vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour notre collègue du Comité Directeur Philippe JULLIEN et je vous remercie des quelques instants de recueillement que nous allons observer. Merci.

En quelques mots donc : que s'est-il donc passé depuis notre dernière AG? Quel est le menu de ce soir ? Y-a-t-il un ou des messages urgents à communiquer ?

Et bien, depuis notre dernière AG de juin, cela n'a échappé à personne, nous avons accroché une deuxième étoile aux frontons de notre Fédération, de nos Liges, de nos Districts et bien sûr de vos Clubs, avec une fierté non dissimulée, et grâce au parcours sans faute de notre Equipe de France, sur le plan sportif c'est une évidence puisque nous avons gagné, mais sur beaucoup d'autres plans également, et ça nous a tous fait du bien.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Du coup, ça a suscité chez vous, je le sais, beaucoup de jeunes vocations, que vous n'avez peut-être pas pu toutes accueillir, car à juste raison, vous vous êtes arrêtés à celles que vous étiez sûrs de bien intégrer, bien encadrer dans vos Clubs, évitant le dérapage de 98. Pour autant, nous devrions dépasser le cap des 55 000 licenciés à la fin de cette saison marquant ainsi la belle santé du Football dans notre territoire. Et nous devrions poursuivre sur cette belle lancée avec les filles, déjà en augmentation, mais qui vont certainement profiter de l'engouement suscité par la Coupe du Monde Féminine de l'été prochain avec 1/2 finales et finale à LYON. Tous les packs trois matchs mis en vente ont déjà trouvé preneurs. Il se peut donc que le Parc OL accueille en quelques jours trois fois 60 000 personnes, ce qui serait du jamais vu.

Au menu du soir, très peu de textes (ouf, après les changements majeurs de ces dernières saisons dans nos Statuts, Règlements Généraux et Règlements Sportifs). Quelques propositions cependant, dont un inévitable vœu de l'AS MONTCHAT ! Quelques orientations, et surtout le remplacement de deux membres démissionnaires du Comité Directeur et l'examen de notre bilan 2017/2018. Sur ces deux derniers points, juste quelques informations :

- Nouveaux Statuts, nouvelle formule de remplacement des membres du Comité Directeur. En tant que Président, tête de liste de la liste élue en 2016, je vous propose deux noms, vous répondez par oui ou par non, si c'est oui, ils sont installés, si c'est non, je reviens vers vous avec d'autres noms à la prochaine AG. Donc si personne ne demande le vote à bulletins secrets, ça devrait aller vite. Nos deux candidats, Lydie DI RIENZO et Christian SCHEIWE se présenteront à vous tout à l'heure.
- Sur le bilan, rien de particulier à signaler. Résultat très voisin de celui de l'an dernier. Une légère augmentation des amendes disciplinaires mais certainement due à l'augmentation de certains de nos tarifs disciplinaires plutôt qu'à une augmentation des faits disciplinaires eux-mêmes. Pas d'effolement donc si ce n'est, si ce n'est que vous avez tous lu ou entendu les incidents inadmissibles, qui se sont produits récemment en périphérie d'une rencontre de notre Championnat Seniors D2 et qui témoignent de la difficulté immense qui est la vôtre, qui est la nôtre, à sécuriser l'environnement d'une rencontre. J'avoue que là on se sent bien démuné, même si on ne pourra pas laisser passer. Dernière remarque sur notre bilan : certains Clubs semblent ne pas aller convertir les bons d'achat Nike qui leur sont remis en récompenses d'un parcours sportif remarqué ou pour leur bon comportement (fair-play, dispositif Etoiles) ou pour des actions mises en œuvre (meilleur Club de Jeunes...). Merci pour les finances du District car ces bons ne nous sont donc pas refacturés mais il y a certainement quelques questions à se poser !

Je finirai par la répétition d'un message qui vous a déjà été transmis lors des Assemblées Générales de Groupement : licencier bien vos petits et vos Dirigeants pour d'évidentes raisons de responsabilité pour les premiers, de reconnaissance et de protection pour les seconds et une information importante avec la distribution en janvier de la Fédération directement de bons d'achat de 500, 600 ou 700 € en héritage de la Coupe du Monde pour tous les Clubs de moins de 100 licenciés (500 €), tous les Clubs qui ont une école de foot de garçons (600 €) et tous ceux qui ont une école de foot de filles (700 €). Ces bons sont cumulables. Il y aura des packs avec un pack Nike (textiles et ballons et un pack hors Nike (petits équipements) selon vos besoins.

Voilà il me reste à féliciter les Clubs dont les parcours se poursuivent en :

- Coupe de France : LYON DUCHERE, VILLEFRANCHE et LIMONEST et bien sûr l'OL qui rentrera en 32èmes de finale
- Coupe de France Féminine : PONTCHARRA ST LOUP qui est notre dernier représentant avec un très beau parcours de GENAS AZIEU (en attente de l'entrée de l'OL)
- Coupe Gambardella : FC LYON et AS ST PRIEST, très beau parcours de LYON DUCHERE (en attente de l'entrée de l'OL)

Saluer les anniversaires qui tombent cette saison pour :

- LA VERPILLIERE 80 ans
- MONTCHAT et SOURCIEUX LES MINES 50 ans
- BRON GRAND LYON 100 ans !

Et d'autres peuvent encore arriver.

Et à vous remercier pour votre investissement permanent au service de notre Football, métropolitain, rhodanien et même un peu plus comme en témoigne notre présence ici, et maintenant à LA VERPILLIERE !!

Merci de votre attention. »



Madame Laura GEORGES, Secrétaire Générale de la FFF

« Bonsoir à toutes et à tous,
Monsieur le Président, Pascal,
Monsieur le Président du Club de LA VERPILLIERE,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les représentants des Clubs,

Je suis ravie d'être ici, d'être de retour dans la région car j'ai joué 6 ans à l'OLYMPIQUE LYONNAIS.
Aujourd'hui j'ai terminé ma carrière, ça va faire quelques mois maintenant et j'ai entre autres pour mission d'être ambassadrice de notre Comité d'organisation de la Coupe du Monde et je viens vous parler en particulier de la billetterie de cette Coupe du Monde Féminine.
Je sais qu'il y a beaucoup d'informations qui circulent. »

Présentation de la Coupe du Monde Féminine : du 7 juin au 7 juillet avec un match d'ouverture au Parc des Princes et avec les 1/2 finales et finale à LYON.





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

STRATÉGIE BILLETTERIE


De 20 000 à
59 000 spectateurs


1,3 million
de billets à vendre
dont près de
100.000 à Grenoble


Vente par pack

ACCESSIBILITÉ

PACKS

10
PACKS
PROPOSÉS AU TOTAL


4
CATÉGORIES DE
BILLETS


DE 3 À 7
MATCHES

À PARTIR DE...



GRENOBLE



MONTPELLIER



PARIS



RENNES



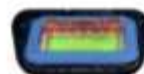
LE HAVRE



NICE



REIMS



VALENCIENNES

1^{ER} PACK
3 MATCHES POUR 25€



GRENOBLE

5 MATCHES - 3 PACKS

- PACK « BIENVENUE »**
1 top-match et 2 matches classiques
- PACK « PASSION »**
1 huitième de finale + 2 matches classiques
- PACK VILLE**
Les 5 matches

CAT	1	2	3
CAT 1	87€	98€	165€
CAT 2	65€	72€	121€
CAT 3	43€	48€	82€
CAT 4	25€	29€	45€



LYON

3 MATCHES - 1 PACK

PACK « CHAMPIONS »
Demi-finales et finale

CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 4
194€	137€	101€	50€

Plus de packs disponibles





FAMILLE DU FOOTBALL

BILLETTERIE, MÔDE D'EMPLOI

La billetterie de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019™ est ouverte pour la Famille du Football (Clubs, Liges, Districts et Licenciés) et les territoires hôtes !

VOUS BÉNÉFICIEZ DÉSORMAIS :

D'UNE PÉRIODE D'EXCLUSIVITÉ :

la billetterie n'ouvre au grand public que le 19 octobre 2019. D'ici là, vous avez donc la priorité sur la commande de packs.

DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS :

avec un taux de réduction jusqu'à 15% par rapport aux prix grand public.



GRENOBLE 5 MATCHES – 3 PACKS

PACK « BIENVENUE »

1 top-match et 2 matches classiques

PACK « PASSION »

1 huitième de finale + 2 matches classiques

PACK VILLE

Les 5 matches

	▼	▼	▼
DAY 1	82€	93€	156€
DAY 2	62€	69€	110€
DAY 3	41€	46€	78€
DAY 4	24€	28€	48€

Matchs de groupes

Dimanche 9 JUN 15 H	⚽	C3 V. C4
Mercredi 12 JUN 15 H	⚽	A4 V. A2
Samedi 15 JUN 15 H	⚽	E1 V. E3
Mardi 18 JUN 21 H	⚽	C4 V. C1

Huitième de finale

Samedi 22 JUN 15 H	⚽	F8 V. 3ACD
--------------------------	---	------------

LYON 3 MATCHES – 1 PACK

PACK « CHAMPIONS »

Demi-finales et finale

DAY 1	DAY 2	DAY 3	DAY 4
184€	131€	99€	49€

Demi-finales

Mardi 2 JUILLET 21 H	⚽	W45 V. W46
Mercredi 3 JUILLET 21 H	⚽	W47 V. W48

Finale

Dimanche 7 JUILLET 17 H	⚽	
-------------------------------	---	--

Plus de packs disponibles





COMMENT COMMANDER ?

- 

1 Centralisez toutes les demandes de votre entité.
- 

2 Remplissez le bon de commande ci-joint avec l'ensemble des demandes et retournez-le daté et signé, par mail ou courrier postal, à l'attention de :
Benoît BURZON - Mubom@loc2019.fr - LOC 2019 - Tour Rospars, 464 Hgpt, 33 avenue du Rhone - 69015 Paris
- 

3 À la réception du bon de réservation transmis par le Comité d'Organisation Local, vous aurez alors un délai d'1 mois pour effectuer le paiement.
- 

4 Vos places vous seront envoyées par voie postale en amont de la compétition, sous réserve de la bonne réception du paiement.



FR.FIFA.COM/FIFAWWC/TICKETS

Laura GEORGES remercie l'Assemblée pour l'accueil. Le Président Pascal PARENT lui remettra en fin d'AG un souvenir de sa venue à LYON.

Monsieur Frédéric FOURNET, Directeur Départemental Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

« Merci pour votre accueil, merci à Monsieur le Maire, merci au Président du Club, merci à vous tous. Vous disiez que je viens souvent mais vous êtes le plus gros Comité du Département et vos Assemblées sont particulièrement bien organisées.

Je ne vais pas être très long, je vais tout d'abord dire deux mots sur le Fond d'Aide Départemental de la Vie Associative. Nouveau dispositif qui remplace les enveloppes parlementaires. Les sommes qui étaient dévolues à chaque Député ou Sénateur et qu'ils pouvaient utiliser comme ils voulaient ont été divisées par deux, même par quatre pour le Rhône. Donc il y a eu plus de déçus que de satisfaits.

Je voudrais dire un mot sur une grosse réforme de l'état qui devrait arriver. Une réforme de l'état qui va concerner le



sport. En quelques mots, la particularité de la France c'est que l'Etat joue un rôle important dans l'organisation du sport. Les Conseillers Techniques vont être invités à quitter leur statut de fonctionnaire d'état et à rejoindre directement les Fédérations. Il va être créée une Agence Nationale du Sport qui va s'occuper notamment du haut niveau mais aussi du CNDS. Tout ça pour dire que les relations habituelles que vous aviez avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale risque d'être diminuées ou annulées et nous ne garderions que les aspects règlementaires et juridiques. Vous aurez donc d'autres interlocuteurs.

Je vous remercie beaucoup et j'étais très heureux de l'intervention de Laura sur le Foot Féminin.
Merci de votre attention. »

Monsieur Pierre LONGERE, Ligue Auvergne Rhône Alpes

« Monsieur le Président, cher Pascal,
Madame la Secrétaire Générale de la FFF,
Chers amis,

C'est au nom du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot que j'ai le plaisir d'être ce soir ici même à cette Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône.

Je voudrais tout d'abord excuser le Président Bernard BARBET, mais ce soir il y a quatre AG de District.

C'est toujours un plaisir personnellement d'être présent parmi vous en compagnie de mon collègue Dominique DRESCOT.

J'ai déjà eu l'occasion de consulter les différents sujets à débat et on voit toujours le travail qui est effectué au sein de ce District.

Je voulais vous donner quelques informations au niveau de la Ligue. C'est déjà la période où on fait un petit peu le point au niveau des licenciés. Nous avons donc eu des chiffres qui sont tombés au 21 novembre avec une comparaison avec la saison dernière. De date à date, la Ligue enregistre une progression de 1,30 %. On se félicite au niveau des nouvelles licences où nous sommes à + 9,20 %. Cela représente pour la Ligue près de 248 000 licenciés et ce qui nous situe toujours comme seconde Ligue de France. Je vois aussi que le District de Lyon et du Rhône est en progression ce qui n'est pas le cas de tous les Districts de la Ligue. On va certainement terminer cette saison à plus de 250 000 licenciés donc le football rhônalpin et auvergnat se porte bien.

Au niveau de Tola Vologe, comme vous le savez notre siège a déménagé. Depuis le mois de septembre le Pôle Espoir a ouvert avec l'arrivée des jeunes, depuis 15 jours et il bénéficie d'une installation supplémentaire avec le terrain synthétique qui a été réalisé en cinq semaines.

Je voudrais compléter au niveau du Mondial Féminin, après le brillant exposé de Laura, juste dire qu'au niveau de la Ligue un groupe de travail à été mis en place avec les 11 Districts. Bien que nous ayons deux sites, GRENOBLE et LYON nous souhaitons absolument associer l'ensemble du territoire de la LAuRAFoot. On aura différentes actions qui seront menées et une des premières qui sera faite au niveau de la Ligue est le 23 mars. L'ensemble de nos Districts et de nos Clubs vont se retrouver sur trois sites qui correspondent aux trois académies de CLERMONT FERRAND, de LYON et de GRENOBLE. On va faire une journée complète de promotion du Football Féminin avec nos licenciés et toute la famille du Football.

Vous dire encore bravo pour tout le travail qui est fait au sein du District de Lyon et du Rhône.
Bonne saison à vous tous et bonnes fêtes de fin d'année. »

Puis le Président Pascal PARENT rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la dernière AG du 16/06/18 à LIERGUES
- Approbation rapport moral 2017/2018
- Présentation des comptes 2017/2018
- Compte rendu du Commissaire aux Comptes



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

- Approbation des comptes 2017/2018 et affectation du résultat
- Election partielle de deux membres au CD
- Informations diverses
- Modifications des textes et examen des vœux
- Remise de récompenses
- Questions diverses

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 16 juin 2018 à LIERGUES paru dans le PV Spécial Assemblée Générale 30/11/18

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions

Approbation rapport moral 2017/2018

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Présentation des comptes du 01/07/17 au 30/06/18 – Messieurs Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District) / Monsieur Olivier RUDLOFF (Expert-comptable)

« Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts, pour prendre connaissance de l'activité de votre district au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2017/2018. Vous avez pu prendre connaissance du détail des comptes annuels dans le PV "Spécial Assemblée Générale".

Comme chaque année, nous vous présentons les chiffres globaux, puis ventilés par nature, de cet exercice 2017/2018, comparés à ceux de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'évaluation prévisionnelle présentée en juin 2017 à l'assemblée d'été tenue à Larajasse.

Tous les montants sont, bien sûr, présentés en euros et nous précisons que les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
PRESTATIONS	633 450	54,9%	632 548	56,1%	0,14%	671 200
GROUPEMENTS	54 699	4,7%	47 633	4,2%	14,83%	41 100
SUBVENTIONS	396 467	34,4%	360 219	32,0%	10,06%	343 000
ENGAGEMENTS	60 359	5,2%	60 115	5,3%	0,41%	59 200
PRODUITS DIVERS	3	0,0%	0	0,0%	NS	0
REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS	9 189	0,8%	26 562	2,4%	-65,41%	7 000
TOTAL	1 154 167	100,0%	1 127 077	100,0%	2,40%	1 121 500

Les produits de fonctionnement, hors produits financiers, s'élèvent à 1 154 167 €, en hausse de 27 090 € par rapport à l'année précédente, soit +2,40 %.

Déjà, nous constatons une progression assez surprenante de 10 % des subventions, essentiellement fédérales, dans un monde où nous subissons plutôt l'inverse. Les prestations et les engagements stagnent, sans diminuer cependant. Une bonne note pour nos groupements qui progressent de près de 15 %, signe d'une bonne dynamique. Les comptes de reprises de provisions et de transferts sont des comptes de régularisation. La variation n'est donc pas significative. Globalement, le prévisionnel a été respecté.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
FRAIS DE PERSONNEL	463 306	40,3%	472 247	41,7%	-1,89%	491 600
CONSOMMATIONS	29 620	2,6%	47 904	4,2%	-38,17%	28 000
GROUPEMENTS	10 483	0,9%	10 577	0,9%	-0,89%	12 000
SERVICES EXTERIEURS	107 582	9,4%	144 255	12,7%	-25,42%	120 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	441 704	38,5%	390 409	34,4%	13,14%	413 900
IMPOTS ET TAXES	17 459	1,5%	17 628	1,6%	-0,96%	18 000
CHARGES DIVERSES	4	0,0%	0	0,0%	NS	0
DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	78 365	6,8%	50 310	4,4%	55,76%	44 000
TOTAL	1 148 523	100,0%	1 133 330	100,0%	1,34%	1 127 500

De même, les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 148 523 € sont en hausse de 15 193 € soit +1,34 %.

Les frais de personnel baissent globalement de près de 2 % suite aux mouvements de l'effectif.

Le Trésorier se satisfait que ces frais arrivent à être tenus dans le rapport de 40 % de l'ensemble des charges.

Les autres postes sont assez variables, baisse des consommations, baisse notable des services extérieurs qui sont les frais généraux de notre district, mais hausse des services extérieurs qui sont directement liés à notre activité, donc au bénéfice plus direct de nos clubs.

L'augmentation globale de 1,34 %, conforme à l'inflation, montre une bonne maîtrise des dépenses.

Nous examinons, en premier lieu, le détail de nos recettes.

Les prestations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	79 584	12,6%	80 928	12,8%	-1,66%	80 000
COTISATIONS	30 420	4,8%	31 600	5,0%	-3,73%	31 200
FRAIS DE GESTION	23 200	3,7%	18 600	2,9%	24,73%	24 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	238 324	37,6%	234 915	37,1%	1,45%	236 500
AUTRES AMENDES	83 119	13,1%	74 883	11,8%	11,00%	71 500
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	5 680	0,9%	5 155	0,8%	10,18%	5 000
RECLAMATIONS	11 480	1,8%	13 325	2,1%	-13,85%	13 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	14 785	2,3%	15 421	2,4%	-4,12%	15 000
PUBLICITE / MECENAT	14 587	2,3%	20 802	3,3%	-29,88%	35 000
FORMATIONS ET STAGES	83 761	13,2%	90 424	14,3%	-7,37%	111 000
ARBITRES	46 692	7,4%	44 611	7,1%	4,66%	48 000
COUPE DE LYON ET DU RHONE	1 818	0,3%	1 884	0,3%	-3,50%	1 000
TOTAL	633 450	100,0%	632 548	100,0%	0,14%	671 200

Stabilité globale de la famille des prestations : 633 450 € contre 632 548 € l'an dernier, soit +0,14 %, mais l'an dernier, nous avons subi une baisse importante de 8,51 %.

Les cotisations des clubs, inexorablement, continuent de diminuer au fil des saisons. Les fusions entraînent une diminution du nombre des clubs actifs et le nombre des équipes varient selon les catégories. Le sport trouve de plus en plus difficilement sa place dans notre société moderne, malgré les résultats flatteurs de notre football.

Les amendes disciplinaires se maintiennent à 238 324 €, mais restent inférieures aux saisons 2015 et 2016.

C'est donc un bon point. Par contre, les autres amendes augmentent de 11 %. Il s'agit surtout des amendes administratives et des amendes concernant les forfaits.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Notre commission Sponsoring-mécénat se donne beaucoup de peine, mais les résultats ne sont pas en phase avec les prévisions. Nous en profitons pour adresser une pensée amicale à notre collègue Florence PUECH à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

De même pour les formations et stages. Nous espérons que le tassement constaté cette saison ne restera qu'un épiphénomène sans suite notoire, d'autant que nous avons fixé une prévision de 114 K€ pour 2018-2019. Mais nous sommes tributaires, au final, des inscriptions reçues, d'une part, et nous bénéficions de subventions par la FFF sur les bons de formation que l'on doit analyser comme rétablissant un certain équilibre, d'autre part, d'autant qu'elles ont augmenté cette année de 15 000 €.

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
BEAUJOLAIS	10 114	18,5%	8 627	18,1%	17,24%	8 000
BREVENNE	10 693	19,5%	9 913	20,8%	7,87%	9 300
SAÔNE METROPLE	11 275	20,6%	12 214	25,6%	-7,69%	8 200
LYON METROPOLE	10 487	19,2%	8 575	18,0%	22,30%	8 100
VALLEE DU RHÔNE	12 130	22,2%	8 304	17,4%	46,07%	7 500
TOTAL	54 699	100,0%	47 633	100,0%	14,83%	41 100

Le groupement Saône Métropole avait beaucoup progressé l'an dernier de 28 %. La baisse est compréhensible.

La palme revient cette année à la Vallée du Rhône en forte hausse.

Les hausses s'expliquent principalement par l'augmentation des amendes pour défaut d'établissement de licences en foot d'animation, sujet hautement sensible dont notre Président vous a déjà parlé.

En fait, c'est l'activité de nos 5 groupements que nous devons saluer. Ils font un travail extraordinaire auprès des plus jeunes dans le respect du budget qui leur est alloué.

Les subventions de fonctionnement :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
SUBVENTION ANNUELLE LAuRA Foot	134 050	33,8%	111 842	31,0%	19,86%	122 000
SUBVENTION VARIABLE LAuRA Foot	16 522	4,2%	16 393	4,6%	0,79%	0
SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION	30 001	7,6%	14 250	4,0%	NS	8 000
PLAN SPORT-EMPLOI	0	0,0%	5 000	1,4%	-100,00%	0
CNDS	54 250	13,7%	54 250	15,1%	0,00%	54 000
CONTRATS D'OBJECTIFS	117 434	29,6%	117 434	32,6%	0,00%	117 000
DEPART. RHONE + METROPOLE LYON	34 560	8,7%	36 500	10,1%	-5,32%	35 000
COUPE DE France	9 650	2,4%	4 550	1,3%	112,09%	7 000
SUBVENTIONS DIVERSES	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	396 467	100,0%	360 219	100,0%	10,06%	343 000

Les subventions de fonctionnement augmentent sensiblement de 36 248 €, soit +10,06 %.

Le bon score du nombre des licences, 54 249, en hausse constante, nous permet encore mieux de profiter de la manne régionale, d'autant que LAuRAFoot a accru sa subvention à tous les districts de façon notoire.

Les subventions de la FFF représentent la participation de la Fédération sur les bons de formation. Il convenait d'en tenir compte quand nous avons examiné les produits des stages et formations du district.

Nous avons prévu une aide du CNDS du même ordre que l'an dernier. Elle a été confirmée. Mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Il convient d'être très prudent et notre prévision pour la saison en cours n'est pas très optimiste.

Pour les collectivités territoriales, le raisonnement pourrait être le même, mais nous restons plus optimistes.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Les résultats en Coupe de France de l'OL permettent une retombée financière qui double par rapport à la saison précédente, soit 9 650 € contre 4 550 € l'an dernier.

Les engagements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
CLUBS LIBRES	35 448	58,7%	35 719	59,4%	-0,76%	36 000
FEMININES	3 257	5,4%	3 129	5,2%	4,09%	3 000
FOOT ENTREPRISE	836	1,4%	681	1,1%	22,76%	700
FOOT LOISIRS	9 142	15,1%	9 776	16,3%	-6,49%	9 700
FUTSAL	9 240	15,3%	7 842	13,0%	17,83%	7 300
TOURNOIS	2 436	4,0%	2 966	4,9%	-17,87%	2 500
TOTAL	60 359	100,0%	60 113	100,0%	0,41%	59 200

Stagnation du montant des engagements des clubs en hausse de 246 € seulement, soit + 0,41 %.

Mais attention, c'est le futsal, qui en progressant de 1 398 €, soit +17,83 %, permet de maintenir le niveau d'ensemble de cette catégorie de ressource qui ne suit plus l'évolution du budget de notre district.

Les reprises de provisions et les transferts de charges :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
REPRISES DE PROVISIONS	3 514	38,2%	14 590	54,9%	NC	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 675	61,8%	11 972	45,1%	-52,60%	7 000
TOTAL	9 189	100,0%	26 562	100,0%	-65,41%	7 000

Pour info, nous enregistrons en transfert de charges la participation des salariés à valoir sur le coût global des titres restaurants et les remboursements d'assurance maladie. L'an dernier nous avons aussi une maternité.

Les reprises de provisions concernent les régularisations sur les créances club en défaut de paiement, provisionnées pour 2 542 €, une charge exceptionnelle comptabilisant la perte définitive. D'autre part, cette année l'ajustement de la provision de l'engagement de départ à la retraite de nos salariés est une légère réduction de 973 €. Cette provision pour engagement de retraite est ainsi de 19 597 € au 30/06/2018.

L'an dernier, nous avons surtout la reprise des frais du district sur l'acquisition des tablettes FMI de 12 026 €, tablettes distribuées au début de la saison 2017-2018.

Après les produits de fonctionnement, et selon la même présentation, nous passons aux charges du District.

Les frais de personnel :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
REMUNERATIONS BRUTES	402 921	87,0%	417 497	88,4%	-3,49%	420 200
SUBVENTIONS RECUES S/SALAIRES	-163 858	-35,4%	-164 847	-34,9%	-0,60%	-151 200
MISE A DISPOSITION LAURAFoot	-4 493	-1,0%	0	0,0%	NC	0
AUTRES REMUNERATIONS	-403	-0,1%	95	0,0%	NS	0
CHARGES SOCIALES & FISCALES	223 397	48,2%	213 140	45,1%	4,81%	214 600
FORMATION DU PERSONNEL	5 742	1,2%	6 363	1,3%	-9,76%	8 000
TOTAL	463 306	100,0%	472 248	100,0%	-1,89%	491 600

L'effectif salarié est identique sur les deux dernières années soit 13 salariés, mais il augmentera cette saison.

La diminution de 1,89 % est due aux modifications dans l'effectif en cours de saison et son incidence sur les charges à payer de congés dus et du 13ème mois, valorisées au 30/06/2018.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Avec la mise en sommeil de la régionalisation des nos deux CTD et la poursuite des subventions versées par la Ligue, nous avons des exercices comptables comparables et assez proches l'un de l'autre.

Les subventions sur salaires sont dans l'ensemble bien conservées, à l'exception de la subvention sur le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) qui est terminé.

Vous constaterez aussi que nous avons bénéficié d'une indemnisation de la Ligue pour mise à disposition de notre personnel de façon occasionnelle.

Les consommations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
FOURNITURES NON STOCKEES	11 247	38,0%	11 358	23,7%	-0,98%	12 000
FOURNITURES STOCKEES	15 573	52,6%	15 815	33,0%	-1,53%	16 000
TABLETTES FMI	2 800	9,5%	20 731	43,3%	NC	0
TOTAL	29 620	100,0%	47 904	100,0%	-38,17%	28 000

Les consommations traditionnelles d'eau, d'électricité et de fournitures administratives ont encore été bien maîtrisées cette année, puisque légèrement inférieures à l'an dernier et confirment la forte baisse antérieurement constatée.

L'opération d'envergure concernant les tablettes FMI, étalée sur trois saisons, est maintenant terminée, du moins vis à vis de l'objectif prévu pour les catégories visées.

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
BEAUJOLAIS	1 452	13,9%	1 702	16,1%	-14,69%	2 000
BREVENNE	1 486	14,2%	1 437	13,6%	3,41%	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 198	21,0%	1 936	18,3%	13,53%	2 000
LYON METROPOLE	1 841	17,6%	1 986	18,8%	-7,30%	2 000
VALLEE DU RHÔNE	1 629	15,5%	1 720	16,3%	-5,29%	2 000
AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS	1 877	17,9%	1 796	17,0%	4,51%	2 000
TOTAL	10 483	100,0%	10 577	100,0%	-0,89%	12 000

Rien à signaler de particulier. Les groupements restent économes, conformément aux prévisions.

Les services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
LOCATIONS DIVERSES	12 355	11,5%	20 465	14,2%	-39,63%	15 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	10 154	9,4%	32 486	22,5%	-68,74%	16 000
PROPRETE LOCAUX	18 212	16,9%	18 377	12,7%	-0,90%	19 000
COPROPRIETE	2 393	2,2%	1 459	1,0%	64,02%	2 000
MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	3 704	3,4%	3 369	2,3%	9,94%	4 000
PRIMES D'ASSURANCES	11 119	10,3%	9 960	6,9%	11,64%	12 000
HONORAIRES	13 046	12,1%	14 504	10,1%	-10,05%	13 000
AFFRANCHISSEMENTS	18 752	17,4%	24 846	17,2%	-24,53%	21 000
TELEPHONE	13 161	12,2%	14 190	9,8%	-7,25%	13 000
ALARME	2 148	2,0%	2 217	1,5%	-3,11%	2 500
SERVICES BANCAIRES	2 538	2,4%	2 382	1,7%	6,55%	2 500
TOTAL	107 582	100,0%	144 255	100,0%	-25,42%	120 000



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Les frais généraux du district s'établissent à 107 582 €, en baisse de 36 673 €, soit - 25 %.

Nous avons revu les contrats de location-maintenance du matériel d'impression. Nous économisons près de 8 000 € sur un exercice, soit - 40 %.

Nous n'avons pas réalisé de travaux d'entretien importants, d'où une économie de plus de 22 000 €, soit - 68 %.

Mais notre programme pluriannuel prévu se poursuivra prochainement.

Nous notons enfin une baisse importante du coût des affranchissements avec la mise en place de nouvelles procédures administratives et disciplinaires et la quasi abandon de l'envoi des courriers recommandés, - 24,53 %.

Même les charges de téléphonie baissent de 7 %.

Cette saison, tous ces frais généraux ont été maîtrisés. Souhaitons que l'avenir confirmera cette tendance.

Les autres services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
DEPENSES DIVERSES	8 303	1,9%	3 053	0,8%	171,96%	2 500
SUBVENTIONS AUX AMICALES	3 249	0,7%	1 691	0,4%	92,13%	2 400
RECOMPENSES ET FAIR-PLAY	23 227	5,3%	20 307	5,2%	14,38%	26 000
DISPOSITIF ETOILES	11 853	2,7%	-2 389	-0,6%	NC	3 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	12 900	2,9%	11 976	3,1%	7,72%	12 000
DONS	0	0,0%	2 100	0,5%	NC	500
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	79 584	18,0%	80 928	20,7%	-1,66%	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	4 320	1,0%	4 460	1,1%	-3,14%	5 000
REMB FRAIS CONVOC. / DELEGATIONS	115	0,0%	71	0,0%	61,97%	500
FRAIS DE MISSIONS	12 042	2,7%	9 360	2,4%	28,65%	8 000
FRAIS DE RECEPTIONS	18 418	4,2%	17 200	4,4%	7,08%	15 000
DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	11 051	2,5%	9 466	2,4%	16,74%	12 500
AG DE LIGUE	225	0,1%	655	0,2%	-65,65%	3 000
ANPDF / LFA / AE2F	2 053	0,5%	2 225	0,6%	-7,73%	4 000
PHASES FINALES U17-U19 + DIVERS	0	0,0%	177	0,0%	NC	0
FRAIS DELEGATIONS	6 891	1,6%	5 972	1,5%	15,39%	7 500
INFORMATIQUE REGIONAL	0	0,0%	4 086	1,0%	-100,00%	0
COMMISSIONS DIVERSES	52 180	11,8%	46 318	11,9%	12,66%	44 000
COMMISSION DES ARBITRES	48 455	11,0%	51 358	13,2%	-5,65%	57 500
COMMISSION TECHNIQUE	106 754	24,2%	93 125	23,9%	14,64%	95 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	9 187	2,1%	2 353	0,6%	NC	6 500
SECTIONS SPORTIVES	22 224	5,0%	16 446	4,2%	35,13%	18 500
LABELISATION / PAC / PEF	3 168	0,7%	5 018	1,3%	-36,87%	4 000
ACTIONS USEP	1 743	0,4%	1 610	0,4%	NC	1 500
COMMISSION MEDICALE	3 762	0,9%	2 843	0,7%	32,33%	5 000
TOTAL	441 704	100,0%	390 409	100,0%	13,14%	413 900

Les frais du district pour l'accompagnement du football départemental augmentent de 51 295 €, soit + 13,14 % et dépassent notre prévisionnel de 27 804 €, soit près de + 7 %

Les dépenses diverses concernent des frais liés aux abonnements, aux fleurs, aux remises de médailles, etc...

En fait, une multitude de dépenses de promotion, de récompenses et malheureusement plusieurs décès.

Les subventions aux amicales ont été marquées, cette année, par une aide exceptionnelle de 1 500 € à l'UNAF pour son congrès national à Evian

Le dispositif étoiles, avec sa dotation biannuelle n'est pas comparable avec l'an dernier. Notre estimation était elle-même loin du compte. Nous sommes dans la moyenne de 12 000 € tous les 2 ans.

Les frais de missions et de réceptions progressent aussi en adéquation avec le dynamisme du district.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Même effet de ce dynamisme avec les frais de commissions et surtout des sections sportives qui progressent quant à elles de 35 %, mais nous l'avons déjà décidé lors du budget prévisionnel.

Le coût de la Journée Nationale des Débutants s'accroît avec le coût des animations, des récompenses, des secouristes, du nettoyage et surtout de la sécurité pour atteindre 9 187 €.

Les impôts et taxes :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
TAXE FONCIERE	17 459	100,0%	17 628	100,0%	-0,96%	18 000
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0	0,0%	0	0,0%		0
TOTAL	17 459	100,0%	17 628	100,0%	-0,96%	18 000

Pas de commentaire sur les impôts qui se limitent à la taxe foncière relative à notre bâtiment.

Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	46 162	58,9%	43 891	87,2%	5,17%	44 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS	32 203	41,1%	6 419	12,8%	401,68%	0
TOTAL	78 365	100,0%	50 310	100,0%	55,76%	44 000

Détaillons ces dépenses qui évoluent sensiblement cette année.

La part des dotations aux comptes d'amortissements liée au bâtiment s'établit à 22 106 €, sans changement.

Les autres dotations augmentent sensiblement avec l'acquisition du véhicule Volkswagen Caravel à usage multiple. Ces dotations se chiffrent à 24 056 €, dont 4 960 € pour le véhicule, justifiant la variation de + 5,17 %.

Le véhicule a été acquis au prix de 40 400 €, bénéficiant d'une subvention de la FFF de 18 200 €. Cette subvention sera reprise en profit exceptionnel au même rythme que l'amortissement du véhicule sur 5 ans.

Les dotations aux comptes de provisions réclament aussi une explication.

L'an dernier, nous avons ajusté l'engagement de la prime de départ à la retraite du personnel salarié en provisionnant 5 419 €. Cette année, l'ajustement est légèrement réduit, d'où la reprise déjà mentionnée de 973 € en produits.

Hors une provision de 203 € pour une créance club très incertaine, nous avons deux provisions notoires.

Tout d'abord, nous avons un litige avec le CDOS que nous contestons par rapport à ses relations avec le monde du football créant ainsi un conflit d'équité au sujet de la représentation des sports au sein de cet organisme.

La provision constituée est de 7 000 € suite une procédure soutenue par le District sur son AG électorale.

D'autre part, les deux années qui viennent seront riches en événements d'importance. Après quelques dépenses pour fêter notre probable 55000ème licencié, Lyon et le Groupama-Stadium accueilleront début juillet 2019 le dernier carré pour l'attribution de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA. Le District participera à la Fan-Zone qui se tiendra place Bellecour, sur le modèle de l'UEFA Euro 2016.

Et en 2020, le District fêtera dignement son centenaire. Un événement qui doit célébrer les anciens, mais aussi se projeter sur l'avenir. Nous comptons sur notre Président pour nous concocter de belles réjouissances.

Le coût de ces manifestations n'est pas négligeable et il nous a paru sage d'en prévoir, dès cette année, pour l'implication financière, une provision de précaution de 25 000 €.

Pour en finir avec les chiffres, il nous reste à examiner les résultats intermédiaires et le résultat net comptable de la saison 2017-2018.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Le résultat de fonctionnement, le résultat courant et le résultat net comptable :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2017-2018
	2017-2018	%	2016-2017	%		
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	1 154 167		1 127 077		2,40%	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-1 148 523		-1 133 330		1,34%	
Résultat de fonctionnement	5 644	0,5%	-6 253	-0,6%	NC	0
PRODUITS FINANCIERS	7 769		7 953		-2,31%	
Résultat courant	13 413	1,2%	1 700	0,2%	NC	0
REPR. PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	6 046		3 811		58,65%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 971		24 231		-58,85%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 816		-882		672,79%	
RESULTAT NET COMPTABLE	22 614	2,0%	28 860	2,6%	-21,64%	0

Tout d'abord, une satisfaction : le résultat de fonctionnement est à nouveau positif. En étant négatif l'an dernier, nous ne pouvions qu'être inquiets, d'autant que l'échec de la régionalisation de nos deux CTD s'ajoutait à notre inquiétude. Mais l'épreuve est passée, sans désordre financier, et c'est bien ainsi.

Les produits financiers de 7 769 € restent modestes mais renforcent notre résultat courant à 13 413 €.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent la reprise des subventions d'équipement du bâtiment et du véhicule Volkswagen, soit l'addition de 3 811 € et 2 235 € pour obtenir 6 046 €.

Les produits exceptionnels concernent notamment des régularisations sur les subventions de la FFF sur les formations de l'an dernier à hauteur de 6 775 € et sur les comptes fournisseurs pour 3 031 €.

Les charges exceptionnelles sont les pertes constatées sur les clubs dont nos créances sont irrécouvrables pour divers motifs. Cette année nous constatons notamment la perte sur un club qui semblait bien soutenu par sa commune dont nous avons rencontré l'adjoint chargé des sports. Malheureusement, le soutien financier n'a pas duré et c'est le District qui fait les frais des erreurs de gestion de ce club. Rappelons toutefois que nous avons repris par ailleurs les provisions antérieurement constituées pour 2 542 €.

En conclusion :

Nous souhaiterions pouvoir constater régulièrement un résultat net comptable de 2 % de nos ressources comme c'est le cas cette saison, mais nous ne sommes pas devins... L'an dernier notre résultat était même supérieur, mais nous avons bénéficié de produits exceptionnels plus importants. Cette année, nous avons été très prudents en provisionnant notamment les dépenses éventuelles liées à la Coupe du Monde Féminines en 2019 et à notre anniversaire du centenaire de notre création en 2020, pour un global de 25 000 €. Sinon, nous aurions dégagé un bénéfice supérieur, donc plutôt rassurant, et montrant que nous restons toujours vigilants sur l'organisation et la conduite financière de notre District.

Nous vous remercions pour votre attention. »

Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

Total du bilan : 1 811 855 € Résultat : Bénéfice de 22 614 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Parallèlement à ces principes de base, il est à noter les prises de position suivantes :

- Lors de l'exercice 2005/2006, il a été décidé que la méthode par composants n'était pas retenue.
- Le calcul des amortissements par composant aurait créé un résultat artificiel or, le District n'est pas une entreprise commerciale, l'immeuble a été enregistré au coût d'achat au moment de la construction, l'amortissement linéaire annuel est lié à la reprise de la subvention obtenue du Conseil Général pour cet investissement - la modification de ces postes ne présente pas d'intérêt direct pour le District.

Les aménagements faits a posteriori sont enregistrés dans un compte à part et amortis

- La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Cette dernière a conclu en 1995 un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. La durée de ce bail est de 45 ans et le loyer annuel est de 0,15 €.

- Depuis l'exercice 2006/2007, les subventions directement affectables aux frais de personnel ont été comptabilisées en diminution du compte de charge du personnel.

Le montant des subventions inscrites en minoration des charges salariales s'élève à 168 351 € au 30/06/2018 contre 164 847 € au 30/06/2017.

- Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Ce poste (697.892.60 €) comprend la reprise de provision pour charges de 236 296 € et la plus-value sur la vente du précédent local soit 114 512 € en 1997. Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce projet associatif.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 79 584 € € sur l'exercice 2017/2018.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

L'acquisition du siège a été faite en 1998. Ce dernier est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an.

Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

Une nouvelle subvention pour investissement a été reçue sur l'exercice pour l'acquisition d'un minibus. Elle s'élève à 18 200 €. Elle est rapporté au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Des investissements en matériels et logiciels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur ces biens - pour cet exercice, il est de 46 161.62 €.

Il a été engagé sur l'exercice des travaux d'entretien courant sur le bâtiment appartenant au District.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2017-2018, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation de 203.20 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 7 769 € de produits financiers.

Les postes provision pour risque et charge présente un solde de 56 597 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 19 597 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans,



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

taux d'actualisation : 1,41 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 45 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19). Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du plan comptable depuis l'exercice 2011-2012.

- Une provision de 5 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision de 7 000 € pour litige avec le CDOS
- Une provision de 25 000 € pour des frais de réception liés aux 100 ans du District et pour le 55 000ème licencié

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte 681500) :

- Créances douteuses : 203 €
- Litige CDOS : 7 000 €
- Provision anniversaire District 100 ans et Coupe du Monde Féminine : 25 000 €

Reprise de provisions (Compte 781500) :

- Engagement retraite : 973 €
- Créance douteuses 2 542 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges constatées d'avance : 630 €

Fournis.fact.non parvenue : 65 392 €

Fourni.avoir non parvenue : 351 €

Clubs.fact. à établir : 1 208 €

Congés payés dus : 39 187 €

Personnel-autres charges à payer : 23 146 €

Org.soc.autr.ch. à payer : 35 073 €

État autres ch. à payer : 12 122 €

État produit à recevoir : 262 €

Produits constatés d'avance : 1 760 €

Credi.debit.div.char.à payer : 6 581 €

Credi.debit.div.prod.à recevoir : 155 320 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 2.4 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 1.34 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un bénéfice de 5 644 €.

Pour obtenir le résultat final de 22 614 € (Bénéfice), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Ce dernier se décompose de la manière suivante :

Les produits exceptionnels sont constitués :

- Ventes de tablettes : 165 €
- Régularisation de comptes fournisseurs anciens : 3 031 €
- Subvention FFF reçue sur l'exercice mais concernant l'exercice antérieur : 6 775 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 2 235 €

Les charges exceptionnelles sont constituées :

- Abandon de créances perdues sur des clubs : 6 816 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Compte rendu du Commissaire aux Comptes

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

Approbation des comptes

Approuvé à l'unanimité.

Le président Pascal PARENT remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

Affectation du résultat au fond associatif du District

Approuvé à l'unanimité

Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

La Commission de surveillance des opérations électorales a pris connaissance, le lundi 5 novembre 2018, des candidatures reçues, Madame Lydie DI RIENZO et Monsieur Christian SCHEIWE, et transmises par le Président Pascal PARENT, suite à la démission de Madame Florence PUECH (raison de santé) et de Monsieur Mickael MENDEZ (raison personnelle) dans les délais impartis, et dit que ces candidatures sont conformes à l'article 13.2 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football.

Joël JARRY demande aux deux candidats de venir se présenter à l'Assemblée puis le Président PARENT procède au vote à main levée après rappel de nos nouveaux Statuts.

Les deux candidats, Madame Lydie DI RIENZO et Monsieur Christian SCHEIWE, sont élus à l'unanimité et immédiatement installés au Comité Directeur.

Une pause est faite à la suite des élections mais juste avant le Président Pascal PARENT reprend la parole :

« Avant la pause une précision s'impose, la même que la dernière AG. Vous allez trouver dans vos enveloppes un petit bulletin jaune avec le nom de votre Club. Chaque année nous regrettons que certains profitent de la pause pour s'éclipser et nos AG se terminent malheureusement avec un nombre réduit de participants. Je vous invite donc à rester jusqu'au bout car des urnes seront installées à la fin de l'AG afin que vous puissiez glisser ce fameux petit bulletin. Par différence, si nous ne trouvons pas de bulletin cela voudra dire que vous êtes partis avant. Il n'est évidemment pas question de vous amender mais plutôt de vous inciter à rester jusqu'au bout de l'Assemblée de votre instance, ce qui me semble important pour que vous puissiez disposer de toutes les informations qui vous concernent. Par ailleurs, je rappelle que la présence jusqu'à la fin de l'Assemblée est un critère du dispositif « Etoiles » et il serait dommage de vous priver de quelques points de bonus faciles à capitaliser pour l'évaluation de votre Club. C'est vous qui décidez ! ».

Informations diverses

Le Président Pascal PARENT donne la parole à Arsène MEYER.

Fonctionnement et vie des Clubs :

- Comment éviter qu'un Club puisse « dévaliser » un autre Club ou une section ?



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

- Comment définir la légitimité d'un Bureau Directeur de Club ?
- Comment aider les Clubs à accélérer les demandes de licences ?

« Bonsoir à tous,

Effectivement, il y a un certains nombres de sujets qui sont importants pour notre District. Et comme nous avons coutume de dire avec Pascal, si on n'innove pas, si on ne cherche pas à s'améliorer, fatalement au bout d'un moment on recule et ce n'est pas l'objectif de notre District. Nous essayons donc de toujours de progresser dans différents domaines.

Nous avons rencontré plusieurs problèmes dont nous allons parler rapidement. Le premier c'est le « fonctionnement et la vie des Clubs » : comment éviter qu'un Club se fasse dévaliser, tant pour des équipes de jeunes, que des filles, sans que l'on ne puisse rien faire. On peut y réfléchir pour voir ce que l'on peut faire. Le deuxième point c'est « Comment définir la légitimité d'un Bureau Directeur de Club ? ». Cela va peut-être vous paraître incroyable mais on a chaque année entre un et trois ou quatre Clubs où il y a des problèmes lorsqu'il y a des changements de Dirigeants. Sur chaque dossier nous trouvons à chaque fois des solutions. Et le troisième point « Comment accélérer les demandes de licences ? ». Alors ça c'est quelque chose qui me tient à cœur parce que même lorsque les licences étaient à 100 % faites à la main il y avait déjà ce problème, qui s'était un petit peu amélioré, mais malheureusement nous sommes retombés dans les travers. Tout le monde s'est plaint qu'il y avait énormément de retard, ce qui est vrai, mais la Ligue n'a pas 100 % faux, c'est un peu de notre responsabilité, de notre faute si on ne parvient pas à réguler nos demandes de licences. Et là je vais vous donner quelques chiffres au hasard, à fin juillet nous avions 10 000 licences de retard sur la Loire Atlantique, District qui a quasiment le même nombre de licences que nous en termes de praticiens (sans compter les Dirigeants). Cela veut dire qu'ils déposent leurs licences bien avant nous et cela permet à la Ligue de réguler et de ne pas avoir trop de retard. Je sais que ce n'est pas de la tarte que de faire les licences au mois de juin mais cela n'est pas simple non plus dans la Loire Atlantique. Je pense que sur ce terrain là nous ne sommes pas bons ! Nous avons un vrai sujet là-dessus.

Je pense simplement que nous devons créer un groupe de travail sur ces trois thèmes et nous rajouterons un ou deux thèmes comme par exemple la pyramide des niveaux. Je souhaiterais qu'il y ait un maximum de Club qui s'inscrivent auprès de notre Secrétaire Général pour que l'on fasse une première réunion un samedi matin pendant la trêve pour que l'on puisse travailler là-dessus et présenter des idées à la prochaine AG de juin. »

Evolution probable de l'organisation du Championnat Seniors Féminin à 11

Présentation Mylène CHAUVOT

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES – COMPETITIONS FEMININES

Objectif :

- Proposer une pratique intéressante et adaptée à nos seniors féminines (attractivité – fidélisation)

Philosophie :

- **Favoriser le plaisir et l'épanouissement de nos joueuses seniors**
- Proposer des niveaux de pratique adaptés et une pyramide cohérente

Organisation de la pratique actuelle 2018-2019 :

- Pratique organisée en deux phases (septembre à décembre et fin janvier à mai)
- 22 équipes engagées
- En fin de saison, le champion jouera en juin la phase interdistricts pour jouer la montée en R2F.

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES – COMPETITIONS FEMININES

Déroulement saison 2018-2019 :

- 1ère phase de septembre à décembre 2018: 2 poules de 7 et 1 poule de 8
- 2ème phase fin janvier à mai 2019 : 4 poules de 6 ou 5 équipes (Les équipes évoluant à 8 ont la possibilité pour la 2ème phase, si elle le souhaite de s'inscrire à 11 avant le 2 décembre 2018)

1 Poule D1 F « Accession avec 6 équipes » :

- 2ème phase : matches aller /retour → 10 journées
- Constitution de cette poule : les deux premiers de chaque poule
- Le premier de cette poule jouera ensuite le barrage interdistricts en juin 2019 si le club est en règle avec les obligations (voir règlements sportifs voir annuaire du district page 97)
- Les 6 ou 5 équipes joueront en D1F en 2019-2020



DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES – COMPETITIONS FEMINIQUES

Déroulement saison 2018-2019 : suite

3 Poules D1 « Promotion avec 5 ou 6 équipes » : 2^{ème} phase matches aller /retour
La constitution des 3 poules est à définir en vue de compléter la poule D1 F en 2019-2020

Proposition : D1 promotion

Poule A	Poule B	Poule C
3 ^{ème} poule A	3 ^{ème} poule B	7 ^{ème} poule A
3 ^{ème} poule C	4 ^{ème} poule A	7 ^{ème} poule B
4 ^{ème} poule B	4 ^{ème} poule C	7 ^{ème} poule C
5 ^{ème} poule A	5 ^{ème} poule B	8 ^{ème} poule B
6 ^{ème} poule C	5 ^{ème} poule A	Equipe à 8 ?
6 ^{ème} poule B	6 ^{ème} poule C	Equipe à 8 ?

Les 2 premiers de la poule A et B joueront en D1 F en 2019-2020

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES – COMPETITIONS FEMINIQUES

Projet saison sportive 2019-2020 :

- Création de deux niveaux de pratique en seniors féminines à 11

- Une poule D1 F avec 10 équipes

- Une poule D2 F avec x équipes

Organisation de la pratique :

- Poule D1 F : matches aller/retour et le 1^{er} jouera le barrage interdistricts

- Poule D2F : organisation en fonction du nombre d'équipes engagées

- Règlements sportifs 2019-2020 à définir : des critères à mettre en place (ascension et descente, obligations, ...) pour validation à l'AG du DLR en juin 2019

Nouveautés

Cette évolution des Championnats sera mis au vote de l'AG de juin prochain sauf si des évolutions devaient intervenir entre temps, notamment au niveau régional.

Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play

Tirage effectué par Madame Laura GEORGES : G - M - C - K - E - H - F - O - I - D - Q - A - S - J - L - B - N - R - P

Examen des vœux

Vœu n°1 - Trésorerie

Modifications de l'article 15 des Règlements Sportifs du District

FINANCES – AMENDES - REMBOURSEMENTS

1. Le montant des tarifs et amendes prévus dans les présents règlements sera fixé chaque année par le Comité Directeur et voté en Assemblée Générale. Dès que la commission des Finances préparant cette AG s'est réunie, les tarifs et amendes proposés pour la saison suivante sont publiés dans le plus proche PV.

2. Le paiement des sommes dues au DLR doit être effectué dans les 15 jours qui suivent la réception du relevé de comptes.

REGLEMENT FINANCIER

1. TARIFS. Le montant des **cotisations, engagements, amendes et frais** prévus dans les présents règlements sera fixé chaque année par le Comité Directeur et voté en Assemblée Générale. Dès que la commission des Finances préparant cette AG s'est réunie, les tarifs proposés pour la saison suivante sont publiés dans le plus proche PV.

2. RELEVES ET PAIEMENTS. **Cinq (5) relevés de compte sont établis chaque saison aux dates suivantes : 1er octobre, 15 décembre, 15 février, 15 avril, 15 juillet. Chaque relevé enregistre les opérations concernant les cotisations, les frais d'engagement aux championnats, coupes et challenges, les amendes, ainsi que les frais et remboursements divers. Le relevé est envoyé en courrier simple et le PV hebdomadaire prévient de l'envoi et de l'échéance prévue.** Le paiement des sommes dues au DLR doit être effectué dans les 15 jours qui suivent **l'envoi du relevé de compte, sans relance particulière.**



3. Les clubs qui ne se seront pas acquittés de leurs obligations financières, 15 jours après la date de réception du relevé de compte seront suspendus comme ayant match perdu par pénalité (forfait) et ce, pour toutes les rencontres du club et jusqu'à rétablissement de leurs droits. La régularisation pourra s'effectuer jusqu'au vendredi midi précédant les rencontres au siège du District de Lyon et du Rhône. Faute de régularisation, les rencontres seront directement annulées par les services administratifs du District de Lyon et du Rhône.

Au troisième match perdu pour sanction financière pour une équipe, les clubs se verront appliquer la règle du forfait général (article 8 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Des sanctions sont également prévues pour défaut de paiement à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football selon une procédure différente (voir règlement LAuRA FOOT).

4. Lorsque le relevé de compte du club sera égal ou supérieur à 250 € (ou pour les clubs de plus de 250 licenciés à 1 (un) euro par licencié (selon le nombre de licenciés arrêtés au 30/06 de la saison précédente) le Club sera averti par courrier et ce relevé pourra être à régulariser dans les 15 jours qui suivent la réception du courrier sur décision du Trésorier Général du District – CCP LYON 515-35 P.

3. DEFAUT DE PAIEMENT. Les clubs qui ne se seront pas acquittés de leurs obligations financières, 15 jours après la date **d'envoi du relevé de compte** seront suspendus comme ayant match perdu par pénalité (forfait) et ce, pour toutes les rencontres du club et jusqu'à rétablissement de leurs droits. La régularisation pourra s'effectuer jusqu'au vendredi midi précédant les rencontres au siège du District de Lyon et du Rhône. Faute de régularisation, les rencontres seront directement annulées par les services administratifs du District de Lyon et du Rhône. **Le Trésorier pourra proroger le délai réglementaire par mention dans le PV pour tenir compte de circonstances particulières et pourra accorder un report ou un aménagement de dette aux clubs qui en feront la demande, sur justification dûment acceptée.**

Au troisième match perdu d'une équipe pour défaut de paiement, les clubs se verront appliquer la règle du forfait général (article 8 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Sauf dérogation expresse et motivée du Trésorier, une sanction financière est appliquée pour défaut de paiement à l'échéance (absence de règlement, chèque impayé, prélèvement refusé, etc), même si aucune rencontre n'est annulée par les services administratifs. En cas d'annulation de rencontre(s), une sanction financière, pour chaque rencontre annulée, est également encourue par le club.

Des sanctions sont également prévues pour défaut de paiement à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football selon une procédure différente (voir règlement LAuRA FOOT).

Si un club n'est pas à jour en fin de saison du relevé n°4, il ne pourra s'inscrire pour la saison suivante, sauf dérogation expresse et motivée du Trésorier. Il en sera de même à l'échéance du relevé n°5 ; aucun club ne pourra débiter la saison et participer aux compétitions officielles si ce relevé n'est pas payé à l'échéance, sauf dérogation expresse et motivée du Trésorier.

4. RELEVÉ PONCTUEL. Il pourra être établi un relevé de compte ponctuel pour un club quand ce relevé sera égal ou supérieur à 250 € (ou pour les clubs de plus de 250 licenciés à 1 (un) euro par licencié (selon le nombre de licenciés arrêtés au 30/06 de la saison précédente). Le Club sera averti par courrier et ce relevé pourra être à régulariser dans les 15 jours qui suivent **l'envoi du courrier** sur décision du Trésorier du District.



5. Pour éviter toutes erreurs pouvant avoir de fâcheuses conséquences, le nom du Club, le numéro d'affiliation à la FFF, la destination, devront obligatoirement figurer dans la partie réservée à la correspondance pour tous les versements. Pour le District de Lyon et du Rhône, les versements devront être adressés exclusivement au Trésorier Général du District – CCP LYON 515-35 P.

6. Les droits de Réclamation adressés à la Commission des Règlements seront remboursés par le Club perdant, au club réclamant, s'il obtient satisfaction. Les frais d'appel ne seront remboursés qu'en cas de réforme totale d'une décision (règlementaire ou disciplinaire) ou de retrait de l'appel avant audition.

5. MODALITES DE PAIEMENT. *Les clubs doivent choisir entre un paiement par prélèvement automatique, par chèque, par virement, ou en espèces. Le District préconise le mode de paiement par prélèvement automatique, solution simple et pratique. Pour les autres modes de paiement, le règlement devra parvenir au District de Lyon et du Rhône, au plus tard le jour de l'échéance : les clubs devront donc impérativement tenir compte des délais d'acheminement postaux. De plus, pour éviter toutes erreurs pouvant avoir de fâcheuses conséquences, le nom du Club, le numéro d'affiliation à la FFF, la destination, devront obligatoirement figurer dans la partie réservée à la correspondance pour tous les versements. Pour le District de Lyon et du Rhône, les versements devront être adressés exclusivement au Trésorier du District.*

Les clubs qui ne choisissent pas le mode du prélèvement automatique se voient appliquer des frais de gestion majorés (voir tarifs).

Les clubs nouvellement inscrits fournissent, dès leur inscription, une domiciliation bancaire et règlent obligatoirement par prélèvement automatique.

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RECLAMATION.

Les droits de Réclamation adressés à la Commission des Règlements seront remboursés par le club perdant, au club réclamant, s'il obtient satisfaction. Les frais d'appel ne seront remboursés qu'en cas de réforme totale d'une décision (règlementaire ou disciplinaire) ou de retrait de l'appel avant audition.

7. FRAIS DE PEREQUATION. *Pour les rencontres de championnats Seniors D1, Seniors D2 et U20 D1, les arbitres ne sont pas indemnisés par les clubs le jour du match mais par le District de Lyon et du Rhône après envoi de leur fiche de frais. Attention, cela ne concerne pas les Arbitres-Assistants en D2 dont les indemnités restent à la charge des deux clubs.*

Une péréquation de ces frais d'arbitrage est mise en place par le District de Lyon et du Rhône pour les clubs concernés. Quatre (4) appels de fonds sont effectués lors des relevés de comptes n°1 à n°4 et la régularisation de la saison est prise en compte sur le relevé n°5.

8. PRIME D'ELOIGNEMENT. *Sont bénéficiaires d'une réduction pour éloignement les clubs relevant du Foot libre, du Futsal et du Foot Entreprise qui sont éloignés d'au moins 20 kilomètres par rapport au siège du District de Lyon et du Rhône.*

Le règlement détaillé figure en annexe des tarifs publiés dans l'annuaire.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

Vote pour la modification de l'article 15 des Règlements Sportifs du District :

3 votes contre - 12 abstentions

Approuvé à la majorité - Application 2019/2020

Vœu n°2 - AS DE MONTCHAT

« Les droits télévisés génèrent d'importantes retombées financières pour le football. Malheureusement le football amateur n'en bénéficie pas. En conséquence, nous souhaitons que 25 % des droits télévisés reviennent au 2,2 millions de licenciés du football amateur. Les 75 % restants au football professionnel. »

Après explications et débat, le Président Pascal PARENT propose un nouveau texte :

« Les droits télévisés génèrent d'importantes retombées financières pour le football. Malheureusement le football amateur n'en bénéficie pas suffisamment. En conséquence, nous souhaitons qu'un pourcentage plus élevé que celui actuellement fixé par le protocole financier FFF/LFP soit dédié aux 2,2 millions de licenciés du football amateur. »

Vote pour le vœux du Président Pascal PARENT : *approuvé à l'unanimité moins 3 votes contre*

Ce vœu sera présenté à la prochaine Assemblée Générale de Ligue.

Remise de récompenses

Le Président Pascal PARENT remet les récompenses suivantes :

- Plaquette anniversaire pour l'AS MONTCHAT - 50 ans
- Plaquette anniversaire pour le CS VERPILLIERE - 80 ans
- Coupe Bavozet à l'équipe Seniors de VILLEFONTAINE

Le Président Pascal PARENT clôt l'Assemblée Générale et remercie la Municipalité d'avoir offert l'apéritif.

AG DU 15/06/19